

DECRYPTAGE DE L'ACTU JURIDIQUE

PROSTITUTION ET PARCOURS DE SORTIE

De nombreuses associations définissent la prostitution comme une forme de violence faite aux femmes. Certaines études démontrent que la prostitution engendrerait des troubles psychiques, physiques et sexuels dans 60% à 80% des cas. La majorité des personnes prostituées ont vécu des violences sexuelles lors de leur enfance et adolescence, ce qui les a amenées à la prostitution. Depuis plusieurs années, la France a fait le choix politique de l'abolitionnisme. Sans rendre la prostitution illégale, l'abolition vise à sa disparition. Ainsi la loi du 13 avril 2016 a tenté de créer une responsabilisation du client, tout en actant la reconnaissance du statut de victime de la personne prostituée.

LA LOI DU 13 AVRIL 2016

La loi du 13 avril 2016 contient six mesures-clés :

- 1- Abrogation du délit de racolage : les personnes prostituées sont désormais considérées comme victimes.
- 2- Responsabilisation des clients : contravention d'une amende de 1 500€.
- 3- Mesures de protection et d'accompagnement : création du parcours de sortie de la prostitution (PSP).
- 4- Actions de prévention et de sensibilisation.
- 5- Autorisation provisoire de séjour de six mois : pour les personnes étrangères engagées dans un PSP.
- 6- Instauration d'une nouvelle instance dans les départements.

CONSTAT ET CHIFFRES

Avant l'entrée en vigueur de la loi du 13 avril 2016, soit en 2015, la prostitution touchait environ **37 000 personnes** en France. 85% des personnes prostituées étaient des femmes, et 93% étaient étrangères.

(Source : Lettre de l'Observatoire National des Violences Faites aux Femmes (ONVF), Prostitution, octobre 2015)

Cinq années après la loi de 2016, les chiffres ne semblent pas avoir diminué. Cependant, ce qui est observé réside dans le changement des pratiques de la prostitution. Aujourd'hui, la mise en relation du client et de la prostituée n'a plus ou presque plus lieu sur la place publique, mais davantage dans des lieux fermés. Cette tendance correspond aussi à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, centraux dans cette mise en relation, mais difficiles à atteindre.

ET LA PROSTITUTION DES MINEUR.E.S ?

Une conséquence de l'utilisation des réseaux sociaux a été de rendre plus accessible la prostitution pour les mineur.e.s. En effet, un rapport inquiétant a été remis en juillet 2021 au Gouvernement français. Celui-ci recense une hausse de 70% de la prostitution des mineur.e.s, en cinq ans. Ainsi, entre 7 000 et 10 000 jeunes se prostitueraient. Ce phénomène touche en particulier les jeunes filles, âgées entre 15 et 17 ans.

Suite à la remise de ce rapport, le Gouvernement a annoncé qu'un plan de lutte contre la prostitution infantile sera présenté. Les associations demandent à ce qu'un plan d'ampleur nationale soit acté afin de pouvoir lutter au mieux.

L'IMPACT DE LA LOI

De nombreuses associations ont estimé que la loi de 2016 était satisfaisante, mais que le problème résidait dans l'absence de portage politique. De ce fait, certaines mesures ne sont pas appliquées. Il s'agit, notamment, du point sur la prévention et l'information auprès des jeunes sur la marchandisation des corps.

De même, il a été reproché l'hétérogénéité des pratiques d'appropriation de la loi. Certains départements se sont saisis de la question, et ont pu créer une nouvelle instance, ce qui n'est pas le cas de tous.

Enfin, même si les enquêtes pénales ont augmenté dans la lutte contre le proxénétisme, celles-ci ne se sont pas adaptées aux évolutions sociétales, et la montée en puissance des réseaux sociaux.

QUELLES SONT LES EVOLUTIONS SOUHAITÉES ?

La Fédération des actrices et des acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution aux côtés des personnes prostituées (FACT-S), regroupant l'Amicale du nid, CAP international, la Fondation Scelles, et le Mouvement du Nid ont formulé diverses recommandations cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi. Les principales sont d'élargir les critères d'éligibilité aux dispositifs aux PSP, notamment grâce à une dotation budgétaire plus grande, ainsi qu'un portage politique plus fort. De même, la sensibilisation semble être au cœur de la volonté des associations. Celles-ci estiment que les personnes prostituées doivent mieux connaître leurs droits afin de pouvoir s'en saisir, et parallèlement changer le regard de la société sur la prostitution, afin de faire prendre conscience que "l'égalité homme-femme est impossible tant que les hommes continueront de penser qu'ils ont un droit d'accès sexuel sur les femmes".

ACTEURS LIGERIENS ENGAGÉS EN FAVEUR DE L'EGALITE

Entretien avec Céline ALEXANDRE, assistante sociale à SOS
Violences conjugales et référente sur le dispositif parcours
de sortie de prostitution.

Pouvez-vous présenter votre mission dans le cadre du parcours de sortie de prostitution ?

Je suis la seule salariée à travailler sur le dispositif « parcours sortie de prostitution ». Ma mission première est d'instruire les dossiers de chaque femme auprès de la préfecture afin de renouveler leur titre de séjour. Je reçois la personne une première fois afin d'établir le parcours et je dépose la première demande de titre de séjour, accompagné d'un récit de vie, sur le motif d'un parcours de sortie de prostitution. C'est un titre de séjour de 6 mois, renouvelable quatre fois ; après quoi, elles obtiennent un titre de séjour de 1 an « vie privée, vie familiale ». Aussi, je les oriente vers les partenaires de l'insertion professionnelle : d'une part, je les inscris à pole emploi et je les aide à ouvrir un compte en banque, puis auprès du département afin qu'elles puissent bénéficier du RSA et de l'accompagnement socio-professionnel qui va avec. Par ailleurs, je les domicilie à l'association où elles viennent environ une fois par semaine pour récupérer leur courrier. Je les accompagne jusqu'à la sortie du dispositif : c'est-à-dire lorsqu'elles obtiennent leur titre de séjour long.

Est-ce la principale activité de votre structure ?

Non, celle-ci est vraiment minime. D'ailleurs, je mène ces accompagnements à cheval sur la permanence d'écoute aux victimes de violences conjugales, que j'exerce à temps plein avec une collègue. Nous sommes également sur le dispositif d'hébergement d'urgence du 115 ; nous avons un service d'accueil de jour sur lequel travaillent une assistante sociale et deux éducateurs ; le service virage, à destination des auteurs de violences conjugales, avec une salariée ; le dispositif Alter Logement, en partenariat avec ASL qui propose des appartements meublés avec un faible loyer pendant un an, complété par un accompagnement global de la personne ; et aussi, 2 CHRS : des appartements diffus entre Saint-Etienne, le Chambon Feugerolles et Firminy. Les femmes que j'accompagne sur le dispositif parcours sortie de prostitution ne sont pas vraiment concernées par ceux que je viens de citer. Au total, seules trois d'entre elles ont été hébergées dans le cadre du CHRS. Elles peuvent avoir accès à l'Alter Logement, mais en général elles sont en colocation, entre elles au sein de la communauté Nigériane.

[lire toute l'interview](#)

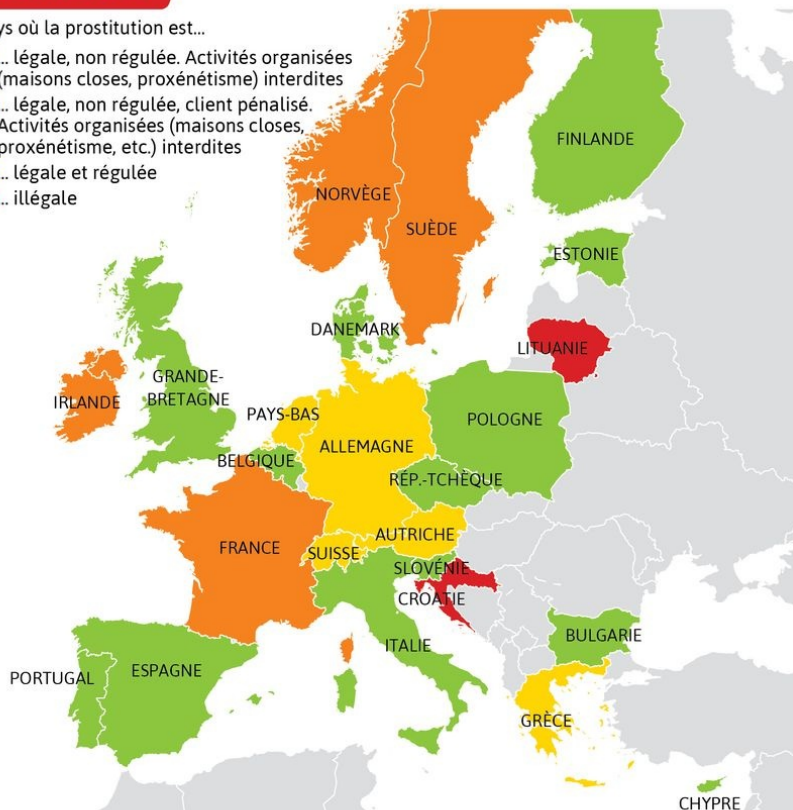
PORTRAIT INTERNATIONAL

PROSTITUTION

EXEMPLES DE RÉGLEMENTATIONS EN EUROPE

Pays où la prostitution est...

- ... légale, non régulée. Activités organisées (maisons closes, proxénétisme) interdites
- ... légale, non régulée, client pénalisé. Activités organisées (maisons closes, proxénétisme, etc.) interdites
- ... légale et régulée
- ... illégale



Source : médias.

VISACTU

La prostitution en Europe

En Europe, il existe différents visages de la prostitution. Alors que l'Allemagne autorise, sous autorisation et encadrement de l'Etat la prostitution, la Roumanie l'interdit totalement. Au centre, le modèle de l'Espagne qui l'autorise mais ne l'encadre pas. Enfin la Suède propose une pénalisation des clients. Pionner dans cette démarche, c'est de ce modèle dont la France s'est inspirée.

[Lire l'article](#)

ACTUALITES CIDFF



"Semaines de l'égalité"

Bus de l'égalité Du 28 septembre au 15 octobre

Le CIDFF intervient dans 13 établissements secondaires de St-Etienne Métropole dans le cadre du Bus de l'égalité pour sensibiliser les élèves au sexisme, valoriser l'histoire des droits des femmes et informer les jeunes sur leurs droits.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des Semaines de l'égalité, événement porté par St-Etienne Métropole. En partenariat avec la STAS, 12 associations spécialisées (dont le CIDFF de la Loire) échangeront avec les élèves sur diverses thématiques liées à l'égalité.

[Programme](#)



LA PROTECTION DES VICTIMES

Connaitre et comprendre les violences faites aux femmes pour une action coordonnée des professionnels le 24 novembre 2021 de 09h30 à 13h00

Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains ont le plaisir de vous annoncer la tenue des 9^e rencontres interprofessionnelles de la MIPROF.

[Inscription
Programme](#)



Le 6 Octobre Journée nationale des aidant-e-s

Cette campagne a pour but de sensibiliser le grand public et les professionnel-le-s qui gravitent autour des proches aidant-e-s sur différentes situations qu'il-elle-s peuvent rencontrer et de rappeler que les CIDFF sont des lieux d'information pour toutes les personnes en situation d'aidance.

[Voir la vidéo](#)

Le CIDFF est une association loi 1901 qui a une mission d'intérêt général. Elle a été créée à l'initiative de l'Etat en 1972 afin de promouvoir l'égalité et de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle, psychique, des femmes appréhendées dans leur diversité.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CIDFF 42 Loire.

[Se désinscrire](#)



© 2021 CIDFF 42 Loire

[Voir la version en ligne](#)